

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC

A G E D I



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Siège social et adresse postale - 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR

TETTEL : 04.68.57.86.85 - FAX : 04.68.92.80.70 - E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SIEGE SOCIAL : GRAND FROID DU ROUSSILLON
4 Domaine du Champ des Clottes – 66170 NEFIACH
Tél : 06.09.11.86.47 - Email : sasgfr@orange.fr

▪ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

SIRET : 877 521 732

APE : 4322B

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché 23.011 – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 février 2023
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 (cf AE)
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : cf DPGF

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC


■ Modifications introduites par le présent avenant :

~~(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)~~

Le 1^{er} janvier 2025, le titulaire du marché devra prendre en compte les changements apportés au BPU revu selon les modifications suivantes :

- Ajout :
 - Nouveau bâtiment AL / Restaurant scolaire – Ruta de la Conquilla à Rodès
 - Néfiach : Cantine/AL - bi-split
 - Ille-sur-Têt : 6 cassettes plafond Resto / 2 bi-split ALSH / 2 bi-split
 - Restaurant Millas - bi-split
 - Restaurant Corbère - bi-split
- Suppression :
 - Tous les bâtiments de la commune de Corneilla (cf doc joint page 3)
 - Le restaurant scolaire 4 carrer Gran à Rodès

Le présent avenant a pour objet la mise à jour du BPU lié au marché 23.011 – Entretien et maintenance des systèmes de chauffage/climatisation suivant la mention notifiée sur le BPU :
En cours de contrat, en cas de suppression de bâtiment, le montant correspondant à ce bâtiment sera supprimé dans la DPGF qui sera mise à jour par voie d'avenant. En cas d'adjonction de bâtiment, en fonction des installations de ce dernier, en accord avec la collectivité, le montant d'un bâtiment similaire à la liste existante sera ajouté dans la DPGF qui sera mise à jour par voie d'avenant.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GRAND FROID DU ROUSSILLON Henri MASDEU	Néfiach le 22.01.25	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ille sur Têt, le 2024

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



23 JAN. 2025

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC
A G E D I



MARCHE N° 23.011

PROCEDURE ADAPTEE

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES
DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION**

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

*Siège social et adresse postale – 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET
TEL : 04.68.57.86.85 – FAX : 04.68.92.80.70 – E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr*

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC

Liste des bâtiments communautaires

Prix forfaitaire
€ HT

Ille sur Têt

- EAJE « La ruche », rue Colonel Fabien (900 m ²)	750.00
- CTC, Route de Prades (88 m ²) 2 visites annuelles	600.00
- Siège social, 1 rue Michel Blanc (590 m ²)	880.00
- Office du Tourisme au RDC du Siège social, 1 rue Michel Blanc (40 m ²)	80.00
- Maison des Jeunes, 3 rue de Bourdeville (341 m ²)	1 040.00
- Cantine scolaire, rue Lucette Justafré (547 m ²) – 6 cassettes en plafond Resto + 2 split ALSH + 2 bi-split - 2 visites annuelles	680.00
- Médiathèque, rue de l'égalité (601 m ²)	300.00
- Service Urbanisme / OM, 3 rue de Bourdeville (150 m ²)	480.00
- AL Pasteur, 20 avenue Pasteur (40 m ²)	80.00

Millas

- EAJE « La Farandole » + RPE, ch. du Tournail (710 m ²)	1 100.00
- RPE, ch. du Tournail (100 m ²)	140.00
- ALSH Primaire, rue de la Coopérative (275 m ²)	480.00
- Cantine scolaire, allée Ed. Michelet (366 m ²) – bi-split 2 visites annuelles	760.00
- 2 ^{ème} gymnase, traverse des estivants (1 950 m ²)	320.00

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

066-246600415-CC_006_2025-CC

AGED1

Liste des bâtiments communautaires

Prix forfaitaire
€ HT

Corbère

- Cantine scolaire + ALSH, chemin des Vignes (364 m²) bi-split
2 visites annuelles

640.00

- Médiathèque, rue du puits (60 m²)

80.00

Corbère les Cabanes

- Médiathèque, rue Maréchal Joffre (67 m²)

80.00

Bouleternère

- Cantine/Périscolaire/Médiathèque, Place du 8 mai (400 m²)
2 visites annuelles

240.00

- Médiathèque, Place du 8 mai (90 m²)

120.00

Rodès

- ALSH / Restaurant scolaire – Ruta de la Conquilla à Rodès (516.90 m²)

280.00

Saint Féliu d'Amont

- Cantine/Périscolaire/classe, Les Hortes Baixes (606 m²)

160.00

- Médiathèque, Avenue du Roussillon (90 m²)

80.00

Bélesta

- Cantine, Périscolaire, Rue des Ecoles (101 m²)

160.00

Néfiach

- Cantine, Périscolaire, Rue Champ du Moulin – bi-split
(556 m²)

410.00

- Médiathèque (Algéco Classe), Avenue Torcatis

120.00

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

Notre technicien chargé de la maintenance des bâtiments communautaires : **Monsieur Eden COLOMB**, tel: 06.77.00.16.57, courriel : e.colomb@roussillon-conflent.fr accompagnera le prestataire pendant l'entretien et la maintenance. En début d'année, un planning sera établi par l'entreprise et les dates des visites seront fixées d'un commun accord avec la collectivité.

NOTA : Pour établir leurs prix, les entreprises sont invitées à se rendre sur place pour reconnaître les installations, leur état, leur vétusté, en faire l'inventaire précis, reconnaître les lieux, les difficultés d'exécution des prestations, ainsi que les différentes possibilités d'accès ou toute autre contrainte. **Ils ne pourront en aucun cas se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou de sujétions techniques particulières (ou autres), même imprévues, pour réclamer des plus-values ou une quelconque indemnisation.**

En cours de contrat, en cas de suppression de bâtiment ou d'équipement, le montant correspondant à ce bâtiment sera supprimé dans la DPGF, qui sera mise à jour par voie d'avenant. En cas d'adjonction de bâtiment ou d'équipement, en fonction des installations, en accord avec la collectivité, le montant d'un bâtiment/équipement similaire à la liste existante sera ajouté dans la DPGF, qui sera mise à jour par voie d'avenant.